



LE DÉMINEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
Fraternelle des Démineurs de Belgique



REDACTION

PIEREUSE
Chaussée de Forest, 284
1060 BRUXELLES
Téléphone : (02) 537.29.21

Trente cinquième année — N° 3

Septembre 19 81

RAPPORT MORAL 1981

présenté par le **PRESIDENT**

lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 81

Mesdames, Messieurs, Chers Amis Démineurs,

En fêtant cette année le 35^e anniversaire de la fondation de la Fraternelle, nous avons rompu avec la décision unanime prise par le Conseil d'Administration il y a quelques années déjà, d'organiser nos assemblées générales dans l'agglomération de Bruxelles pour des raisons de facilités de communications et aussi d'économies.

Cette année, nous avons répondu favorablement à la suggestion du Lt Colonel Van Thorenburg de nous réunir dans les installations d'Heverlee que nous pourrions ainsi visiter et aussi montrer la parfaite cohésion existant entre les unités encore en activité de service et les anciennes.

Cette décision à peine prise, nous apprenions que le Lt Col Van Thorenburg allait passer son commandement au Lt Col Dumont. Cette cérémonie empreinte du plus bel esprit civique et patriotique a eu lieu le 10 février dernier. Une importante délégation de la fraternelle était présente et le nouveau Chef de Corps a repris bien volontiers la décision prise par son prédécesseur. Nous les associons tous deux dans nos plus chaleureux remerciements.

2.

Ce préambule étant terminé, je saluerai en bloc tous les participants de ce jour avec une mention spéciale au Colonel Lhost, ancien Chef du S.E.D.E.E., ainsi que Madame, de même que Madame Dautel, la veuve d'un ancien Chef de SEDEE également et qui est présente à toutes nos manifestations, ainsi que notre caporal d'honneur Mr Leys.

Je dois malheureusement excuser l'absence de notre Marraine, l'ex Mademoiselle Sevrin qui est en vacances à l'étranger. Elle nous exprime tous ses regrets et souhaite une parfaite réussite à notre assemblée.

Quelques uns des nôtres nous ont quitté au cours de cet exercice. Il s'agit de nos amis: Bartholomé - Bontet - Bastieu - Geradon - Sergent et Warnimont.

En leur mémoire je vous demande quelques instants de recueillement.

Comme antérieurement, certaines de nos sections provinciales se réunissent et marquent encore le dynamisme qui les anime.

Quant au Conseil d'Administration il se répartit les missions d'être représenté avec drapeau aux diverses manifestations patriotiques qui ont eu lieu, telles que celles organisées par Pro Belgica en l'honneur de la Force Terrestre, celle du 150e anniversaire de la fondation de la Belgique et plus récemment le 8 mai en commémoration du V Day et du 36e anniversaire de la Libération des Camps.

Selon le vœu que j'exprimais l'an dernier, notre pèlerinage à Stavelot a connu un grand succès, les anciens ayant tenu à rendre hommage aux victimes parmi les actives dont les noms étaient gravés dans le bronze et figurent désormais sur le Monument National.

Je me permettrai d'abuser encore de votre patience pour aborder quelque peu les droits moraux et matériels des combattants en général et dont nous sommes pour la plupart.

Si l'on sait que depuis le 31 mars 1980 il n'est plus possible d'introduire des demandes en vue de bénéficier du statut de reconnaissance nationale. Peuvent cependant encore être obtenus:

- 1° la carte des états de service de guerre du combattant 1940-1945, mais qui ne portera plus le cachet rouge attestant le bénéfice du Statut de Combattant comme je viens de le rappeler;
- 2° la carte de réduction sur les tarifs des chemins de fer et vicinaux;
- 3° la médaille commémorative du règne de Sa Majesté le Roi Albert I, mais la forclusion se situera vraisemblablement en 1982.

D'autre part, la Commission Permanente, composée de représentants du gouvernement et des associations patriotiques, aurait arrêté la programmation des années 1981 - 1982 et abaisserait notamment de 65 à 60 ans l'âge pour pouvoir prétendre à la rente du mobilisé

(rien ne semble cependant être prévu pour le cumul de cette rente avec d'autres avantages tels que rente de prisonnier de guerre ou politique par exemple)

Je me permettrai de conclure ici cet exposé non sans rappeler l'éditorial "Restons Belges" de notre ami le Cdt Van De Rydt qui fait appel à l'union de tous les belges de nos trois régions en le transposant dans l'organisation de notre fraternelle où la camaraderie et une fraternité totale doit unir tous nos démineurs sous l'égide de la fraternelle une et indivisible, la régionalisation se faisant normalement au sein des sections provinciales.

C'est le souhait fervent que je formule à la fin de ce rapport moral.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

LES DROITS MORAUX ET MATERIELS DES COMBATTANTS

Depuis le 31 mars 1980, il n'est plus possible d'introduire des demandes en vue de bénéficier d'un statut de reconnaissance nationale, quel qu'il soit.

1. CARTE DES ETATS DE SERVICES DE GUERRE DU COMBATTANT 1940 - 1945

Procédure à suivre:

- Introduire une demande sur le formulaire prévu et à réclamer au secrétaire de votre section.
- Y joindre les documents justificatifs repris sur la liste des pièces à fournir à l'OCM (annexée au formulaire de demande).
- Envoyer le dossier au Ministère de la Défense Nationale, Office Central de la Matricule, Quartier Reine Elisabeth, rue d'Evere à 1140 Bruxelles ou le remettre à votre secrétaire de section qui fera le nécessaire.

Attention: la carte ne porte plus de cachet rouge attestant le bénéfice du statut du combattant, pour lequel il y a également forclusion.

2. CARTE DE REDUCTION SUR LES TARIFS DE LA SNCB ET SNCV

Procédure à suivre:

- Introduire une demande sur le formulaire prévu et à réclamer au secrétaire de votre section.
- Compléter et signer le recto et indiquer au verso la catégorie d'ayant-droit à laquelle vous appartenez.
- Envoyer la demande à une des adresses ci-après et qui se rapporte à votre catégorie ou la remettre à votre secrétaire de section qui fera le nécessaire:
 - a) Ministère de la Défense Nationale, Office Central de la Matricule, Quartier Reine Elisabeth, rue d'Evere à 1140 Bruxelles si vous êtes ancien combattant 40-45 Non invalide de guerre, résistant armé, agent SRA, prisonnier de guerre, membre des FBGB, bénéficiaire du statut de la reconnaissance nationale créé par l'arrêté royal du 28 août 1964 (cachet rouge).
 - b) Ministère des Finances, Administration des Pensions, place Jean Jacobs 10 à 1000 Bruxelles, si vous êtes invalide de guerre ou bénéficiaire d'une pension de veuve de militaire ou assimilé du chef de la guerre 1940 - 1945 (fait dommageable survenu après le 24 août 1939 et avant le 26 août 1947)
 - c) Ministère de la Santé Publique et de la Famille, Administration des Victimes civiles de la guerre, square de l'Aviation 31 à 1070 Bruxelles si vous êtes prisonnier politique, résistant par la presse clandestine, résistant civil ou réfractaire, déporté au travail mais à condition de ne pas être invalide de guerre à titre militaire ou assimilé (sinon voir le "b" ci-dessus).

REMARQUES

- A. En cas de perte de la carte des états de services de guerre du combattant 1940 - 1945, il faut introduire une demande de duplicata à l'OCM en y joignant une déclaration de perte délivrée par la police locale (comme pour une carte d'identité).
- B. En cas de perte ou de détérioration de la carte de réduction SNCB - SNCV, il faut faire immédiatement une déclaration de perte ou de détérioration auprès du chef de gare le plus proche de votre résidence et aviser, par écrit, l'organisme qui a délivré la carte et y joindre la déclaration fournie par le chef de gare; la carte sera alors remplacée immédiatement par le même organisme.

En cas de non-déclaration immédiate de perte comme indiqué ci-dessus, le titulaire sera tenu responsable de l'usage frauduleux qui pourrait être fait de la carte perdue.

3. MEDAILLE COMMEMORATIVE DU REGNE DE SA MAJESTE LE ROI ALBERT I

Procédure à suivre:

- Introduire une demande sur le formulaire prévu et à réclamer au secrétaire de votre section.
- Y joindre un certificat de bonnes conduite, vie et moeurs établi depuis moins d'un an.
- Cette médaille n'est accordée qu'au militaire ayant été présent effectivement dans une unité entre le 18 décembre 1909 et le 18 février 1934.
- Envoyer la demande et son annexe au Ministère de la Défense Nationale, Office Central de la Matricule, Quartier Reine Elisabeth, rue d'Evere à 1140 Bruxelles ou la remettre à votre secrétaire de section qui fera le nécessaire.

Pour mémoire:

La date de forclusion pour cette médaille n'est pas encore fixée avec exactitude mais elle se situera en 1982.

Il y a lieu de noter que les demandes de la rente du combattant et de captivité, rente du mobilisé et rente de veuve de guerre peuvent être introduites en tout temps.

Le secrétaire national se tient à la disposition de ceux qui souhaiteraient obtenir d'autres renseignements.

4. DES REDUCTIONS SUR LES CHEMINS DE FER POUR LES VEUVES

Le ministre des Communications a décidé en principe, que les veuves de titulaires de statuts de reconnaissance nationale à titre patriotique pourraient obtenir une réduction sur les chemins de fer de 50%, pour autant que leur mari ait été bénéficiaire, à son tour, d'une réduction. Cela signifierait donc que si le mari, pour des raisons d'ordre patriotique, avait une réduction de 25, 50 ou 75% sur les chemins de fer, à son décès, la veuve aurait une réduction de 50 %, quel que soit le pourcentage de réduction du mari.

Ici encore, il faut que la SNCB et la SNCV prennent les mesures d'exécution, ce qui n'est pas fait au moment où nous écrivons.

Il y aurait aussi diverses mesures en faveur des victimes civiles.

N.B. Par circulaire du 27 mai 1981 (voir ci-après) l'UFAC 40/45 nous communique les formalités à remplir à cet effet

EG

27 mai 1981

OBJET: Cartes de réduction sur chemins de fer et chemins de fer vicinaux pour les veuves d'Anciens Combattants.

Les veuves des Anciens Combattants qui étaient bénéficiaires de la carte de réduction de 50% sur les chemins de fer et les chemins de fer vicinaux pourront, prochainement, se voir attribuer, à leur tour, cette carte.

A cet effet, il convient qu'elles introduisent, par lettre recommandée, leur demande sur le formulaire habituel et qu'elles y joignent:

un extrait d'acte de mariage,

un extrait d'acte de décès,

la carte de réduction de leur défunt époux ou, à défaut, la photocopie de l'attestation établissant la preuve de l'appartenance du défunt à une catégorie d'ayant droit (bénéficiaire du statut de la reconnaissance nationale).

Les formulaires de demandes peuvent être obtenus en nos bureaux. Ils doivent être retournés dûment complétés, par lettre recommandée, à l'adresse suivante:

Ministère de la Défense Nationale
Office Central de la Matricule

Quartier Reine Elisabeth
rue d'Evere
1140 Bruxelles

5. DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE DE REDUCTION SNCB - SNCV

Ainsi que nous l'avons signalé dans notre précédent numéro, la carte de réduction n'est plus accordée qu'aux seuls anciens combattants qui sont bénéficiaires du Statut de Reconnaissance nationale ou de la Carte des Etats de Service munie du cachet rouge. Nous avons voulu savoir si ceux qui ont reçu précédemment la carte de réduction, sans être détenteurs du cachet rouge, s'en verront refuser le renouvellement à son échéance, à la fin de 1985. Il n'en sera heureusement rien, ainsi qu'il ressort de la réponse suivante que nous avons reçue du Ministère de la Défense nationale:

....."Il n'en est pas de même pour les Anciens Combattants qui sont titulaires de la carte de réduction SNCB -SNCV sur base du statut de reconnaissance nationale (arrêté royal du 28 août 1964) octroyé AVANT le 1er avril 1980 et qui verront leur carte de réduction renouvelée pour la prochaine décennie 1986 -1995, même si leur carte des états de services de guerre ne porte pas le cachet rouge".

Tous ceux qui jouissent déjà de la réduction aux Chemins de Fer et Vicinaux peuvent donc être tranquilles: celle-ci sera prolongée lorsqu'elle viendra à expiration.

6. PENSIONS: SERVICES DE GUERRE COMPTANT DOUBLE

Les périodes durant lesquelles ont été accomplis des services de guerre sont comptés double pour le calcul de la pension, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Chez beaucoup de nos membres, il y a parfois confusion quant à la définition de ces périodes. Veuillez trouver ci-après la liste des prestations entrant en ligne de compte, étant entendu que tous ces services doivent avoir été accomplis entre le 10 mai 1940 et le 30 septembre 1945.

1. La campagne du 10 mai au 28 mai 1940.
2. Du 29 mai au 26 juin 1940 pour les militaires passés en France.
3. Durée de l'affectation au déminage.
4. Captivité de guerre.
5. Service effectif dans les Forces Belges en Grande-Bretagne.
6. Force Publique au Congo.
7. Service effectif dans l'armée après le 3 septembre 1944.
8. Services de renseignement et d'action.
9. Résistance armée et presse clandestine.
10. Détention comme prisonniers politiques des militaires, agents de renseignement et d'action, résistance armée et presse clandestine.

Pour les Volontaires de Guerre, la période entre la signature de l'engagement et l'entrée en service actif n'est donc pas prise en considération pour le calcul double, tout au moins jusqu'à présent. Nous espérons fermement que cela changera bientôt.

NECROLOGIE

Nous apprenons le décès de quelques anciens:

Le Commandant Roger LECHIEN, de la Section Hainaut, survenu à Taragone (Espagne) le 31 mai 1981

VERHAEGEN, henri de la Section Brabant, survenu le 4 juillet 1981 à Schaerbeek dans sa 79e année.

Nous présentons aux familles nos très sincères condoléances.

FRATERNITE

Fraternité ! Communion et solidarité de coeur, d'esprit et de corps ! C'est ce délicat sentiment fait d'entraide, de soutien, voire d'affection mutuelle, que j'ai rencontré durant plusieurs années en fin et après la guerre 1940 -1945. C'était les années les plus pernicieuses, les plus critiques parce que le sol de la Belgique, tant du Nord au Sud que de l'Ouest à l'Est, n'était qu'un tapis farçi d'engins explosifs de toute nature, de mines et de pièges, ceux-ci principalement posés par l'ennemi d'alors.

Mais voilà ! Au fur et à mesure que s'écoulaient les années j'ai vu, avec regret, s'endormir ce sentiment, l'oubli, l'indifférence et les habitudes d'une paix apparente retrouvée faisant progressivement leur oeuvre.

Il y avait bien, resserrant quelque peu les liens entre un certain nombre de démineurs, la manifestation annuelle de septembre au Monument National érigé à Stavelot à la mémoire des disparus, victimes trop nombreuses hélas de leur bravoure, de leur courage, de leur cran. Mais hélas, d'autre part, que d'absences constatées ! Il ne serait pas charitable d'adresser des reproches à certains absentéistes, car l'âge ou un état de santé déficient ne les ont sans doute pas ménagés. Mais tous ceux qui ne donnent plus guère signe de vie peuvent-ils invoquer ce motif ? Je ne me permettrai pas de les critiquer et je les laisse face à leur conscience, face au devoir qu'exige le souvenir des dangers courus ensemble avec tous les camarades vivants ou hélas disparus.

Heureusement, depuis deux ou trois ans, j'ai retrouvé cette atmosphère de cordialité, d'union, de sympathie reliant plus étroitement les anciens démineurs et l'actuel noyau des braves du même nom, tous volontaires, subsistant toujours au coeur du pays à HEVERLEE et toujours et encore appelés à parfaire le nettoyage du sol national cachant insidieusement la mort et la destruction.

De cette retrouvaille, j'en citerai deux preuves. D'abord l'appui apporté par ces braves et leurs chefs successifs, le Major Degancq et le Lt Colonel Van Thorenburg en vue de la pose sur le Monument National de deux plaques funéraires supplémentaires portant les noms des derniers tués du déminage, projet conçu antérieurement demeuré en suspens. Qui peut oublier la pose de ces plaques effectuée en Septembre 1980 qui, au cours d'une manifestation grandiose du souvenir fit à nouveau retentir dans le calme d'un automne précoce l'appel douloureux des noms de ceux qui, une fois de plus, offrirent leur vie pour que leurs frères et soeurs belges vivent dans un climat de plus grande tranquillité.

La seconde preuve, c'est l'accueil réservé le 24 mai 1981 par le noyau des démineurs subsistant, son Chef, ses officiers, sous-officiers et soldats en la caserne d'HEVERLEE à tous les membres de la Fraternelle des Démineurs et invités à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle.

Je n'ai pas de mots pour qualifier cet accueil. Il fut tellement chaleureux, empreint de tant d'ardeur, d'enthousiasme, de cordialité et de camaraderie en tous ses aspects que je puis assurer que tous ceux qui ont le droit de porter le glorieux nom de DEMINEUR en garderont, un souvenir ému et combien reconnaissant.

En tant que Président d'honneur de la Fraternelle et au nom de son Président effectif Mr Ernest GEORGE, de son Conseil d'Administration et de tout ses membres, j'adresse les plus profonds remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de cette journée et en particulier au Lt Colonel DUMONT, chef actuel des démineurs en activité, le Commandant VAN WOLPUT et le Capitaine JAMBE.

Puisse cette nouvelle fraternité ressuscitée, faisant fi des obstacles de l'oubli et de l'indifférence pour ne point dire davantage, se perpétuer dans les années à venir avec plus de force et d'éclat.

J. VAN DE RYDT

Président d'honneur

ASSEMBLEE GENERALE du 24 mai 81

Rompant avec la tradition établie depuis quelques années et voulant répondre à l'aimable invitation du Lt Colonel Van Thorenburg, confirmée par son successeur le Lt Col Dumont, l'assemblée générale a eu lieu dans les installations des unités encore en activité de service à la Caserne Cdt de Hemptinne à Heverlee.

Journée parfaite réussie, plus de 200 membres étaient présents et nos mentors nous avaient réservé un programme alléchant (films sur les activités du SEDEE, visite du musée et des classes de formation) en nous offrant l'apéritif avant la dégustation d'un buffet froid digne "d'un hôtel 4 étoiles".

Vous trouverez d'autre part deux articles: "Fraternité" et "Appel" livrant quelques commentaires de cette journée.

L'ordre du jour se déroule comme à l'habitude:

- discours du président national
- élections statutaires

Mr TOUSSAINT Paul est confirmé à la présidence de la
Section Flandre occidentale

Mr VAN CLEUVENBERGEN Claude est désigné comme représentant
de la DAS au C.A.

Les autres membres sortants sont réélus à l'unanimité et
par acclamation

- Les compte et budget présentés par le trésorier général PIEREUSE sont approuvés et décharge est donnée aux administrateurs.

10.

- L'assemblée marque son accord sur la proposition du C.A. de maintenir la cotisation à 200frs, malgré que notre intervention à l'UFAC soit portée de 40fr à 60fr.
- Dans les divers: rien de spécial à signaler si ce n'est une intervention du Dr Prignon (Liège) à propos du mode de travail du Comité de rédaction du bulletin. A ce propos et dans un but de compression budgétaire, l'impression du bulletin "Le Démineur" sera désormais assurée par les services du SEDEE.

En bref, une journée faste due à la collaboration dévouée et efficace de nos amis de l'active.

E.G.

STAVELOT

La journée du SOUVENIR annuelle à notre Monument National aura lieu le dimanche 6 septembre 1981 selon le cérémonial habituel.

Les sections provinciales ont été invitées à faire parvenir le programme détaillé à leurs membres. Un repas démocratique mais alléchant au prix de 325frs nous réunira à l'Auberge Saint Remacle.

Nous comptons sur la présence des habituéset des autres.

E.G.

NOUVELLES des SECTIONS

SECTION de **LIEGE** Réunion amicale du 13 juin 81

C'est le samedi 13 juin que se sont retrouvés à la buvette de Tilleur F.C. à Sclessin plus de quarante membres et sympathisants de la Section de Liège (parmi lesquels le Commandant Vandereydt et Oscar Linotte, respectivement Président d'Honneur et Vice-Président National de la Fraternelle), qui furent accueillis dès 12.30 Hr par le Docteur Prignon, Président de la Section, et les membres du Comité.

Après l'apéritif pris au comptoir de la buvette, les participants furent appelés à se mettre à table pour déguster le menu composé une nouvelle fois de spaghetti avec sauce bolognaise, mais suivi d'un délicieux fromage Brie, de pain et de beurre, le tout accompagné d'un excellent vin rouge.

C'est dans une atmosphère de franche camaraderie et toute empreinte de cordialité et de bonne humeur que s'est déroulé le repas, au cours duquel nos camarades Marcel Lallemand et Richard Schoumaker firent montre de leurs talents de chanteurs et de diseurs.

Entre la poire et le fromage, le Docteur Prignon prit la parole pour remercier les personnes qui contribuèrent à la réussite de cette réunion amicale et en particulier Mr. Spadin, restaurateur à Engis (restaurant "Le Poivrier") et exprimer toute la satisfaction éprouvée par les membres de se retrouver en cette occasion, constatant en outre avec grand plaisir la progression numérique régulière du nombre de participants à nos fêtes de retrouvailles.

Le Docteur Prignon procéda ensuite à la remise de la médaille de bronze du mérite de l'U.F.A.C. à nos camarades Lucien Berckmans, Albert Dumont et Hubert Loncelle et félicita nos trois amis qui furent chaleureusement applaudis par l'assistance.

Après l'allocution du Président, les participants, démineurs en tête, trinquèrent encore à la santé de tous et de personne, la petite tombola venant encore mettre une nouvelle note de gaieté parmi l'assemblée.

La réunion s'est terminée vers 19 heures tant bien que mal pour certains démineurs.

Il faut noter aussi l'échange involontaire de couvre-chef entre les camarades Lucien Berckmans de Dinant et Hubert Loncelle d'Ans, qui ne récupéreront vraisemblablement leur bien qu'en septembre à la cérémonie de Stavelot.

S O S Redaction

Oui, appel pressant lancé par le président de la Fraternelle des Démineurs au cours de l'assemblée générale tenue le 24 mai écoulé à la Caserne de Heverlee.

Que visait cet appel sinon voir le Comité de Rédaction et d'Emission du bulletin "Le Démineur" être mis en possession de matières, articles, anecdotes, comptes-rendus, rapports, en un mot de quoi remplir, au moins chaque année deux ou trois numéros et répondre ainsi aux souhaits exprimés par nombre d'anciens démineurs et plus particulièrement par le noyau de leurs frères d'armes subsistant à Heverlee.

A qui s'adressait le susdit appel sinon à tous les membres et sections de la Fraternelle quelque peu scribes et réellement désireux de voir se resserrer, se développer les liens de fraternité.

Les sujets à aborder sont multiples tout en restant dans la sphère des activités anciennes ou actuelles du déminage.

12.

Pourquoi ne pas rédiger des petits comptes-rendus des assemblées régionales des sections, de leurs réunions amicales, de leurs fêtes, de leurs éventuels déplacements et représentation lors de manifestations nationales et locales et ce à l'exemple du bulletin "Belgique d'abord" ?

Agir de la sorte serait revitaliser la Fraternelle toute entière et procurer aux lecteurs de son bulletin d'autres relations que celles de son assemblée générale, de sa manifestation annuelle au monument de ses morts et de son bilan.

Chers démineurs, répondez nombreux à cet appel et si vos écrits se révèlent abondants, ce que j'espère, n'hésitez pas à y joindre votre obole, si minime soit elle, pour couvrir, en partie au moins, le coût de leur parution.

Un grand merci dès à présent.

J.V.